



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 avril 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le onze avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°9a

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentées : Mme Christèle COURSAT, Mme Zohra HAMZAOUI, Mme Aïcha RAZOUKI

Etaient absents : Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Adhésion au titre de l'année 2023, au Collège National des Généralistes Enseignants, Collège Académique (CNGE Collège Académique) et versement de la cotisation correspondante

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant que la Ville de Tulle souhaite adhérer, au titre de l'année 2023, au Collège National des Généralistes Enseignants, Collège Académique (CNGE Collège Académique) pour un des médecins du Centre de Santé Municipal,
- Considérant que cette adhésion ouvre droit à des tarifs d'inscription préférentiels au congrès annuel du CNGE et au congrès de la médecine générale France et permet également de bénéficier d'un tarif d'abonnement préférentiel à la revue francophone de médecine générale,
- Considérant que, par ailleurs, cette adhésion accompagne l'ouverture du Centre de Santé Municipal et permet au médecin référent du Centre de bénéficier des accompagnements du Collège Académique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1- Décide l'adhésion de la Ville de Tulle, au titre de l'année 2023, au Collège National des Généralistes Enseignants, Collège Académique (CNGE Collège Académique) et le versement de la cotisation en résultant dont le montant s'élève à 155 €.

2 - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget Ville.

3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

 Le Maire,
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 13 AVR. 2023
Date et ref de l'accusé de réception : 13 AVR. 2023

DGA - Nov 2023